

DÉPARTEMENT  
TARN ET GARONNE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE DE MOISSAC

ARRONDISSEMENT  
DE  
CASTELSARRASIN

EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'AN DEUX MILLE VINGT LE 1<sup>er</sup> octobre (01/10/2020)

Le Conseil municipal de la Commune de Moissac étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation faite le 25 septembre, sous la présidence de Monsieur Romain LOPEZ, a été appelé à délibérer sur les questions suivantes :

ETAIENT PRESENTS :

M. Romain LOPEZ, **Maire**,

M. Luc PORTES, M. Jérôme POUGNAND, Mme Claudine MATALA, M. Pierre PUCHOUAU, Mme Stéphanie GAYET, M. Guy LOURMEDE, Mme Sophie LOPEZ, **Adjoint**,  
Mme Danièle SCHATTEL, Mme Nicole LAFFINEUR, Mme Pierrette ESQUIEU, Mme Danièle PAPUGA, M. Robert POMAREDE, M. Georges SEGARD, Mme Marie-Line DESCAMPS, Mme Arlette CAZORLA, M. Philippe GARCIA, M. Philippe LERMINEZ, M. Jean-Christophe THIERS, Mme Anne-Marie DUPONT, M. Frédéric GENRIES, Mme Jessie COTINET, Mme Laureen GONZALEZ, M. Soufiane ACHCHTOUI, M. Robert DUPARC, M. Jean-Claude LORENZO, M. Franck BOUSQUET, Mme Marie CAVALIE, Mme Estelle HEMMAMI, **Conseillers Municipaux**.

ETAIENT REPRESENTES :

Mme Any DELCHER, **Adjoint**,

M. Bernard MOUILLERAC (représenté par Madame Claudine MATALA), M. Michel ALBERGUCCI (représenté par Monsieur Jérôme POUGNAND), **Conseillers Municipaux**.

ETAIT EXCUSE :

M. Ignace VELA, **Conseiller Municipal**.

Madame MATALA est nommée secrétaire de séance.

## ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS

18 – 01 octobre 2020

### ***18. Convention d'objectifs tripartite pluriannuelle en faveur des écoles de sport – Ville de Moissac / OMS / écoles de sport (2019-2020-2021)***

Rapporteur : Monsieur LERMINEZ.

**Vu** la délibération n°13 du Conseil Municipal en date du 26 Septembre 2019 concernant la signature des conventions d'objectifs tripartites pluriannuelles entre la Ville de Moissac, l'Office Municipal des Sports et les associations sportives pour une période de trois ans (2019-2020-2021),

**Vu** la délibération en date du 17 Décembre 2019 relative au vote du budget primitif,

**Vu** les rapports d'activité des associations sportives pour l'année sportive 2019-2020,

**Considérant** que les objectifs définis par la convention ont été respectés par chaque association signataire,

**Considérant** que la Commune de Moissac est éligible à la Politique de la Ville et qu'un Contrat de Ville a été signé,

**Le Conseil Municipal**  
**Après en avoir délibéré,**  
**A l'unanimité,**

**APPROUVE** la répartition des subventions aux associations sportives (écoles de sport) pour l'année 2020 suivant le tableau ci-dessous,

### SUBVENTIONS - ECOLES DE SPORT

ASSOCIATIONS SPORTIVES	SUBVENTION 2019	SUBVENTION 2020
AÏKIDO MOISSAC CASTEL	200 €	200 €
AMICALE LAÏQUE FORCE ATHLETIQUE (ALFA)	195 €	195 €
AVENIR MOISSAGAIS	11 552 €	11 552 €
AVIRON CLUB MOISSAC	1 500 €	1 500 €
BOXING MOISSAGAIS	1 421 €	1 421 €
CONFLUENCES FOOTBALL CLUB	3 000 €	3 000 €
KARATE MOISSAGAIS	3 157 €	3 157 €
MOISSAC ATHLE	7 159 €	7 159 €
MOISSAC CASTELSARRASIN BASKET BALL (MCBB)	3 000 €	3 000 €
MOISSAC GYM	7 191 €	7 191 €
MOISSAC JUDO	7 224 €	7 224 €
TENNIS CLUB MOISSAGAIS	7 701 €	7 701 €
TERRES DE CONFLUENCES VOLLEY BALL (TCVB)	700 €	700 €
	<b>54 000 €</b>	<b>54 000 €</b>

Pour copie conforme

Moissac le 05 octobre 2020

Le Maire,

Romain LOPEZ

Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal de TOULOUSE dans un délai de 2 mois à compter  
De la transmission en préfecture le :  
De sa publication et/ou notification le :